

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2008

OBJET
<i>de la Délibération</i>

CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE PONTIVY ET L'ASSOCIATI ON « EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE »

Date de convocation du Conseil Municipal

18 septembre 2008

Date d'affichage : 18 septembre 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mmes ROUILLARD, LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. BAUCHER à M. LE DORZE

M. LE BARON à M. MARCHAND

M. DERRIEN à M. MOUHAOU

Mme GUEGUAN à Mme LE STRAT

CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE PONTIVY ET L'ASSOCIATION « EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE »

Rapport de Daniel LE COUVIOUR

En matière de gestion de l'eau sur son territoire, la Ville de Pontivy s'est donnée comme objectifs :

- l'information des citoyens sur la filière de gestion des eaux domestiques,
- la mise en œuvre d'une politique d'économies d'eau,
- la prise en compte des milieux aquatiques et la préservation de la qualité de l'eau.

A ce titre, la sensibilisation des usagers pour protéger l'eau, respecter les milieux aquatiques et adopter un comportement responsable d'utilisation de cette ressource est un enjeu fort. Les changements de comportements et de pratiques nécessitent un long travail préalable d'écoute d'échange, d'information, de formation indispensable pour faire évoluer les mentalités. Cette action d'éducation est un investissement pour l'avenir.

L'association « eau et rivières de Bretagne » souhaite développer la sensibilisation et l'éducation des jeunes à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

La ville de Pontivy, considérant que cette action rejoint des objectifs de son programme d'intervention, décide d'accompagner l'association « eau et rivières de Bretagne » et de signer une convention d'objectifs.

Cette convention d'une durée de 3 ans, débutant le 1^{er} janvier 2009, a pour objet de formaliser le cadre des relations entre les deux structures concernant le développement des projets éducatifs et la création d'outils pédagogiques sur la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

La ville de Pontivy s'engage à financer, dans la limite d'un budget de 10 000 € par an, les opérations relevant de son programme d'intervention.

Nous vous proposons :

- d'autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs à intervenir entre la ville de Pontivy et l'association « eau et rivières de Bretagne »

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 25 septembre 2008

LE MAIRE

Jean-Pierre LE ROCH